



PROCES-VERBAL

Séance ordinaire
du 22 juin 2026

Présidence : Mme Cindy Joliat Paillard
Secrétaire : Mme Mary-Claire André Mollet
Scruteurs : M. Grégoire Pomey, M. Stéphane Cornuz
Huissière : Mme Janique Ferrari

Le Conseil communal a été régulièrement convoqué le 20 mai 2026 pour le

lundi 22 juin 2026 à 20h00
à la salle communale

L'ordre du jour est le suivant :

1. Appel
2. Démission(s) - Assermentation(s)
3. Adoption du procès-verbal de la séance ordinaire du 16 mars 2026
4. Communications du bureau du Conseil
5. Communications municipales

Rapports des commissions chargées d'étudier les préavis municipaux suivants :

6. No 26-05 Fixation des traitements et indemnités du Conseil communal pour la législature 2026-2031
7. No 26-06 Fixation des traitements et indemnités de la Municipalité pour la législature 2026-2031
8. No 26-07 Réponse à la motion de M. Thierry Luthringer et consorts demandant la mise en place d'une stratégie climatique forte et projetée
9. No 26-08 Réponse à la motion de M. Jean-Bruno Wettstein demandant la création d'un fonds communal d'encouragement à la rénovation immobilière
10. No 26-09 Remplacement du tracteur communal John Deere 6330
11. Examen des comptes et de la gestion 2025
12. Interpellations, propositions, questions

Madame la Présidente

Citation

Monsieur le Syndic

Mesdames les Municipales,

Messieurs les Municipaux,

Mesdames et Messieurs les Conseillères et Conseillers communaux,

Je vous souhaite la bienvenue à cette deuxième séance du Conseil communal de l'année 2026, qui est également la dernière de la législature.

Je vous remercie sincèrement pour votre présence, votre engagement et le temps consacré, durant ces cinq dernières années, au service de notre commune.

À l'issue de cette séance, vous êtes cordialement invités à partager le verre de l'amitié.

Ce moment convivial nous permettra de saluer les membres qui achèvent aujourd'hui leur mandat et de les remercier pour leur engagement au sein de notre Conseil.

Comme d'habitude, je vous rappelle que la séance est **filmée et enregistrée**.

Lors de vos prises de parole, vous voudrez bien vous présenter

- parler en face du micro,
- et d'adapter si besoin la hauteur ou l'orientation du micro, afin que vos interventions soient bien compréhensibles par toutes et tous.

Je vais maintenant passer la parole à notre secrétaire pour procéder à l'appel.

Merci de :

- répondre par « présent » à l'appel de votre nom,
- puis confirmer votre présence par l'activation de la zapette,
- et si votre numéro ne s'est pas activé à l'écran, merci de le signaler immédiatement.

Fin de citation

1. Appel

Sont présentes et présents :

M. le Syndic Yvan Pahud, Mesdames les Municipales Rachel Gueissaz et Nathalie Jaccard et M. Le Municipal Lionel-Numa Pesenti.

7 conseillères et conseillers sont excusé-e-s, ce qui amène à 48 les conseillères et conseillers présents.

Sont excusées et excusés :

Pour le PS/Les Verts : Madame la Conseillère Béatrice Béguin, Messieurs les Conseillers Claude Michaud et Sacha Vanetta

Pour le PLR/Verts Libéraux : Messieurs les Conseillers Eric Vuissoz et Dionisio Baptista

Pour l'UDC/Indépendants : Messieurs les Conseillers Stefan Boegli et Sébastien Pavid.

Madame la Présidente

Citation

Le quorum étant atteint, nous pouvons procéder aux différentes missions de l'assemblée, en commençant par l'ordre du jour. **Madame la Présidente** ouvre la discussion.

La discussion n'étant pas demandée, elle clôt le débat et soumet au vote par zapette l'ordre du jour qui est accepté à 47 oui.

Fin de citation

2. Assermentations

Madame la Présidente

Citation

Je profite de ce point pour vous rappeler que la séance d'installation des autorités communales se tiendra le mercredi 24 juin à 20 h 30, ici à la Salle communale.

En cas d'empêchement, je vous remercie de bien vouloir vous excuser à l'avance. Les personnes absentes seront assermentées au début de la première séance du Conseil communal à laquelle elles participeront.

Fin de citation

3. Adoption du procès-verbal de la séance ordinaire du 16 mars 2026

Madame la Présidente

Citation

Vous avez tous reçu le procès-verbal de la séance du 16 mars 2026, j'ouvre la discussion.

La discussion n'étant pas demandée, je clos le débat et vous invite à accepter le procès-verbal du 16 mars 2026, au moyen de votre zapette.

Le procès-verbal est adopté à 47 oui.

Fin de citation

4. Communications du bureau du Conseil

Madame la Présidente

Citation

Le nouveau contrat de législature a été signé ce soir. Je remercie chaleureusement l'ensemble des groupes pour leur engagement et leur volonté de travailler ensemble dans un esprit de dialogue et de collaboration.

J'attire également votre attention sur une évolution concernant les procès-verbaux. Ceux-ci seront désormais présentés sous une forme synthétique. Chaque intervenante et chaque intervenant disposera d'un délai de sept jours pour contrôler et valider les passages le concernant. Sans retour dans ce délai, le texte sera réputé accepté. L'enregistrement audio est conservé afin de permettre, si nécessaire, de vérifier le contenu des échanges.

Vous avez également reçu le tableau des centres d'intérêt des conseillères et conseillers pour la législature 2026–2031. Le Bureau souhaite s'appuyer davantage sur les compétences, les expériences et les centres d'intérêt de chacune et chacun afin de proposer une composition des commissions aussi équilibrée que possible. Les informations recueillies constitueront un précieux outil d'aide à cette démarche.

Je remercie les chefs de groupe de bien vouloir rassembler les formulaires de leurs membres et de les transmettre au Bureau, si possible sous la forme d'un document unique par groupe, au plus tard pour sa première séance, prévue en principe le 31 août.

Merci d'avance pour votre collaboration.

Je souhaite également remercier les personnes qui ont participé à la sortie du Conseil communal du 6 juin. Nous avons partagé un très agréable moment dans une ambiance conviviale, favorisée par une météo particulièrement clémente.

Les membres du Bureau souhaitent également exprimer leur profonde reconnaissance à Mary-Claire pour son engagement. Mary-Claire, au nom du Bureau et de l'ensemble du Conseil communal, merci pour ton engagement, ta disponibilité et ton soutien durant toutes ces années. Nous te souhaitons le meilleur et plein succès pour la suite.

Nous allons maintenant procéder à la remise des distinctions pour les membres qui achèvent aujourd'hui leur engagement après avoir accompli au moins trois législatures. J'invite à me rejoindre Jean-Bruno Wettstein, Jean-René Marguet, Olivier Guignard, et Municipal Lionel Numa Pesenti. D'autres Conseillers ont déjà reçu leur distinction les années passées et ne sont donc pas rappelés aujourd'hui.

Fin de citation

5. Communications municipales

1. Ressources humaines

La Municipalité a préavisé favorablement à l'engagement de :

- M. Alain Gueissaz en qualité d'employé polyvalent au secteur des travaux, à partir du 1^{er} juillet 2026.
- M. Charles Bernard Menthonnex en qualité d'employé polyvalent au secteur des travaux, à partir du 1^{er} août 2026.
- Mme Shanna Emery, Mme Amina Sivac et M. Reinald Leuba dit Galland Guevara en qualité d'apprentis employés de commerce, dès la rentrée d'août 2026.

La Municipalité a pris acte de l'arrêt des activités de :

- M. Grégoire Wyss, chef du Service technique, pour le 30 juin 2026.

Nous tenons à le remercier pour son précieux travail et lui souhaitons plein succès pour la suite de ses activités.

2. Naturalisation

Durant la période écoulée, la Commission de naturalisation a traité :

- 8 demandes de naturalisation.

3. Répartition des dicastères 2026-2031

La Municipalité, nouvellement élue, a procédé à la répartition des dicastères le lundi 18 mai 2026. Par cette répartition, l'objectif visé par les membres de l'Exécutif est d'assurer une continuité dans le suivi des dossiers et de veiller à un équilibre des charges. Après consultation, chaque membre a pu s'exprimer et les décisions ont été prises dans le respect des souhaits de chacune et chacun. Les dicastères sont attribués comme suit :

Yvan PAHUD Syndic	ADMINISTRATION ET FINANCES Administration générale Finances Economie Tourisme Sport
Cindy JOLIAT-PAILLARD Municipale et vice-syndique	URBANISME ET BÂTIMENTS Urbanisme Bâtiments
Rachel GUEISSAZ Municipale	POPULATION, SECURITE, MOBILITE, DEVELOPPEMENT DURABLE ET CULTURE Sécurité publique Service du feu Protection civile Energie et durabilité Mobilité Culture
Zoé VUILLEUMIER Municipale	JEUNESSE ET COHESION SOCIALE Ecoles Enfance Cohésion sociale Jeunesse Santé
Ludovic HEINTZ Municipal	SERVICE TECHNIQUE Services industriels Travaux Domaines et forêts

Le nouvel exécutif a désigné Mme Cindy Joliat-Paillard en qualité de vice-syndique, en complément à sa fonction de municipale.

4. Installation des autorités communales – Législature 2026-2031

Pour rappel, la cérémonie d'assermentation des nouvelles autorités communales se tiendra le mercredi 24 juin 2026, à 20h30, à la Salle communale. Cet événement est ouvert au public.

5. Horaire de la Gare de Sainte-Croix

La Municipalité a été informée que la société TRAVYS SA a modifié les horaires d'ouverture de la Gare de Sainte-Croix, à partir du 1^{er} mai 2026. Les nouveaux horaires sont les suivants :

- lundi au vendredi : 7h45 - 12h35 et 13h35 - 17h00
- samedi : 8h30 - 11h45 et 13h30 - 16h45
- dimanche et jours fériés : fermé

Cette décision fait suite à une étude sur la fréquentation qui est relativement variable.

6. Règlement des subventions des études musicales

L'école de musique a récemment annoncé une augmentation de ses frais administratifs, qui passeront de 60.-- à Chf 110.-- par année; afin d'adapter la facturation aux coûts réels.

Afin de soutenir les enfants et les jeunes dans leurs études musicales et alléger le budget des familles concernées, la Municipalité a décidé d'augmenter de Chf 50.-- les montants prévus dans le barème des subventions communales pour l'ensemble des paliers définis par le règlement en vigueur.

7. Spartan Race

Les vendredi 12 et samedi 13 juin, la région a accueilli la 4^{ème} édition de la Spartan Race sous un soleil radieux. Plus de 5'000 coureurs venus de Suisse et d'Europe ont foulé les sentiers de la région pour les différentes courses. Avec une fréquentation en hausse, cette édition confirme le succès de l'événement.

8. Parcours ludique de la Boulatannaz

Le parcours sera officiellement inauguré le vendredi 3 juillet prochain. Il sera donc à disposition pour les vacances d'été, une bonne raison de découvrir en famille les gorges d'une manière différente.

9. Festival Rupicapra

Du 11 juin au 8 août 2026, le parc du Collège de la Gare sera animé par la première édition du festival Rupicapra, organisé par HStudio. Un programme divers et varié est proposé afin de cibler un large public. Les détails sont disponibles sur le site internet : www.rupicapra.ch.

10. Route de la Limasse

Constatant que la route de la Limasse n'avait pas été rouverte au 1^{er} juin 2026, la Municipalité a pris contact avec la Commune de Baulmes afin d'obtenir des informations complémentaires.

La Municipalité de Baulmes a indiqué que cette route demeurerait fermée jusqu'à sa réfection par la Direction générale de la mobilité et des routes (DGMR). En effet, celle-ci a subi d'importantes dégradations en raison du trafic reporté durant la période de fermeture de la route cantonale (RC 254 Vuiteboeuf - Sainte-Croix).

Des contacts ont été pris avec la DGMR afin de diminuer l'impact de ce report dans les hameaux des Gittaz.

11. RC 254 Vuiteboeuf - Sainte-Croix - Travaux de sécurisation des parois rocheuses

Des travaux de sécurisation des parois rocheuses seront réalisés du 29 juin au 14 août 2026 sur la route cantonale entre Vuiteboeuf et le lieu-dit du « Grand-Contour ». Ces interventions visent à retirer des blocs instables et à poser un treillis contre la paroi afin de renforcer la sécurité du tracé. Durant cette période, la zone de dépassement concernée sera temporairement supprimée, avec un passage de trois à deux voies de circulation.

Concernant les travaux du haut de la RC 254, les travaux avancent selon le programme établi et le percement du tunnel s'est terminé à la fin du mois de mai.

Pour rappel, toutes les communications liées aux travaux de cette route sont disponibles sur : www.vd.ch/rc254.

12. Réponses aux questions du Conseil communal du 16 mars 2026

Question de M. Pierre-Alain Gerber concernant les responsabilités de la Commune en matière de sécurité (suite au drame de Crans-Montana)

La Commune de Sainte-Croix, par l'intermédiaire de son service URBAT, a mandaté un expert AEAI (Association des établissements cantonaux d'assurance incendie), sur la base des prescriptions suisses de protection incendie, afin d'analyser différents bâtiments communaux. Cette analyse concerne en particulier les bâtiments accueillant des écoliers, des étudiants ainsi qu'un grand nombre de visiteurs. Cette démarche a débuté en 2025, soit avant le drame survenu à Crans-Montana.

A ce jour, les rapports établis sont en cours d'analyse par le secteur des bâtiments, et une estimation financière des mesures d'adaptation nécessaires est actuellement en préparation.

D'un point de vue légal, la mise en conformité des bâtiments existants est exigée de manière proportionnée, notamment en cas de transformation, d'agrandissement ou de changement d'affectation important. Toutefois, des travaux peuvent également être exigés lorsque le danger pour les occupants est jugé particulièrement élevé.

Question de M. Emilien Gueissaz concernant le préavis no 22-11, réfection de chemins communaux

Le préavis no 22-11 mentionné dans la question concerne le crédit d'étude. Nous estimons que la question porte en réalité sur le préavis no 24-03 « PDCC – Réfection des chemins communaux agricoles – Etape 1 ». La réalisation de ce préavis suit son cours. À ce jour, 7 chemins sur 12 ont été réaménagés et la suite des travaux sera effectuée cette année.

En ce qui concerne les passages canadiens, les agriculteurs sont consultés lors de chaque réfection de chemin et indiquent quels passages sont encore nécessaires.

Concernant le contour situé à proximité de la station de pompage de L'Auberson, celui-ci n'est pas particulièrement identifié comme dangereux. Il est vrai qu'il est uniquement déneigé en hiver et n'est pas salé, à l'instar de l'ensemble des petits chemins excentrés du village.

Question de M. Laurent Buchs concernant la route qui dessert le restaurant du Mont-des-Cerfs

Romande Energie a récemment réalisé des travaux de réfection provisoire de la route. Elle a par ailleurs informé les services communaux qu'un bureau d'ingénieurs a été mandaté pour élaborer un projet de réfection durable de cette chaussée.

Question de M. Michaël Mollet concernant l'entretien des routes

La réfection de la route de l'Industrie est prévue d'ici la fin du mois d'août.

S'agissant de l'avenue des Alpes, le renouvellement du revêtement routier sera réalisé dans le prolongement des travaux effectués sur la route cantonale, RC 254 Vuiteboeuf - Sainte-Croix, lors de la dernière phase du chantier.

Question de M. Michaël Mollet concernant le coût de la nouvelle signalétique et des mesures de prévention à proximité de l'Ecole de Cirque

Une signalétique relative à une mise à ban, ainsi que des panneaux de signalisation routière dans le secteur du Collège de la Gare, ont été installés en 2024. Le coût total de la fourniture et de la pose de ces équipements s'élève à Chf 10'500.--.

Par ailleurs, conformément au préavis no 22-09 « *Demande de crédit pour l'adaptation du guidage routier au schéma directeur communal de signalisation et le développement d'un concept de signalisation spécifique aux zones d'activités économiques de la commune* », de nombreux panneaux de signalisation ont été installés sur l'ensemble du territoire communal. Le coût total de la fourniture et de la pose de cette signalisation s'élève à Chf 70'000.--.

Concernant le secteur de l'École de cirque Le Zarti'Cirque, une signalisation lumineuse a été commandée et sa mise en place interviendra au cours des prochaines semaines. Par ailleurs, des flyers destinés aux parents accompagnant leurs enfants à l'école de cirque ont été élaborés et distribués sur place par les services communaux. Ceux-ci présentent les différentes zones de dépose-minute disponibles ainsi que l'emplacement des parkings situés à proximité, afin de renforcer la sécurité et de fluidifier la circulation dans ce secteur.

Madame la Présidente ouvre la discussion.

Monsieur le Conseiller Michaël Mollet remercie la Municipalité d'avoir avalisé le point 12 concernant l'école du cirque et pour les réponses données aux questions qu'il avait posées.

Monsieur le Conseiller Andreas Zurbrügg demande, concernant le point 10, suite à la fermeture de la route de la Limasse, ce qui peut être entrepris en vue du trafic important qui se reporte sur le hameau des Gittaz, avec des véhicules roulant à toute allure, des obstacles ayant été installés afin de diminuer l'intensité du trafic et une requête pour une zone à 30 km à l'heure ayant été également faite.

Monsieur le Syndic Yvan Pahud répond que la Commune de Ste-Croix a été mise devant le fait accompli car la Commune de Baulmes devait rouvrir les barrières se trouvant à la Limasse sur le haut de la route au 1^{er} juin mais ils ne l'ont pas fait et ont répondu être en négociation avec la DGMR afin que le Canton puisse leur payer la rénovation de la route qu'ils estiment endommagée à cause du trafic plus important suite au chantier de la Côte. La Commune de Ste-Croix en subi les conséquences surtout sur le hameau des Grangettes et le hameau des Gittaz. Des ralentisseurs ont été placés au hameau des Grangettes et de la Limasse. La Commune de Ste-Croix va faire une demande à la DGMR afin que la route puisse être fermée au trafic frontalier à certaines heures (de 5h à 8h et de 15h à 17h30 environ). Ceci permettrait le trafic régional des habitants mais pas le trafic de transit pendant ces horaires. C'est la solution la plus efficace pour éviter trop de trafic entre les hameaux des Grangettes et de la Gittaz-dessus. Le trafic à 30 km à l'heure étant difficile à contrôler et serait une mesure inutile. La Municipalité attend la réponse de la DGMR et mettra la mesure rapidement en place le cas échéant.

Monsieur le Conseiller Pierre-Alain Gerber remercie la Municipalité d'avoir répondu à sa demande concernant la sécurité. Il constate que la procédure a bien été mise en route et que le suivi sera fait.

La discussion n'étant plus demandée, Madame la Présidente clôt la discussion.

6. No 26-05 Fixation des traitements et indemnités du Conseil communal pour la législature 2026-2031

Madame la Présidente

Citation

Mesdames et Messieurs les Conseillères et Conseillers,

Avant la lecture du rapport de la Commission, le Bureau souhaite soumettre au Conseil un amendement portant exclusivement sur la rédaction du préavis.

Les adaptations proposées ont pour seul but d'améliorer la clarté du texte et d'assurer sa parfaite concordance avec les conclusions. Elles ne modifient ni l'économie générale du préavis, ni la portée des décisions soumises au Conseil. En l'absence de dispositions spécifiques applicables aux préavis du Bureau, celui-ci applique par analogie les règles prévues à l'article 35a de la Loi sur les communes ainsi que les dispositions correspondantes du règlement du Conseil communal.

La Direction générale des affaires institutionnelles et des communes a rappelé, dans plusieurs prises de position récentes, qu'un amendement porte en principe sur les conclusions d'un préavis. Toutefois, lorsque des adaptations rédactionnelles sont nécessaires afin d'assurer leur parfaite concordance avec les explications qui les motivent, il

est admis que les passages concernés soient également adaptés, pour autant que ces modifications ne portent pas sur le fond du préavis.

Le Bureau considère que tel est le cas en l'espèce.

Je vais maintenant vous donner lecture des modifications proposées.

Page 5 lettre g 2^e paragraphe est modifié comme suit :

Texte initial :

Le Bureau propose dès lors de porter cette indemnité de CHF 50.- à CHF 75.- par séance.

Proposition :

Le Bureau propose en conséquence de fixer cette indemnité à CHF 50.- par séance, en complément du jeton de présence prévu sous chiffre 7 des conclusions du présent préavis.

Page 5 lettre i 3^e 4 e et 5e paragraphe sont modifiés comme suit :

Texte initial :

Lorsqu'une participation aux travaux de la Commission de gestion entraîne une perte de revenu liée à une activité salariée ou indépendante, une indemnité complémentaire de CHF 125.- par demi-journée, soit CHF 250.- par journée complète, est accordée. Les personnes contraintes de prendre sur leurs vacances pour participer aux travaux sont assimilées à une situation de perte de revenu et bénéficient également de cette indemnité complémentaire.

Ainsi, en cas de perte de revenu effective ou assimilée, l'indemnité totale versée s'élèverait à CHF 200.- par demi-journée, soit CHF 400.- pour une journée entière de travaux de la commission de gestion.

Le Bureau estime que cette tarification demeure proportionnée au regard des responsabilités assumées et du temps consacré aux travaux de la commission

Proposition :

Lorsqu'une participation aux travaux de la Commission de gestion entraîne une perte de revenu liée à une activité indépendante, une indemnité complémentaire de CHF 125.- par demi-journée, soit CHF 250.- par journée complète, est accordée.

Les personnes salariées contraintes de prendre sur leurs vacances pour participer à ces travaux bénéficient de la même indemnité complémentaire.

Le Bureau estime que cette indemnité, fixée à CHF 200.- par demi-journée et à CHF 400.- par journée complète, demeure proportionnée au regard des responsabilités assumées et du temps consacré aux travaux de la commission.

Enfin, les conclusions en page 6 sont modifiées ainsi :

Chiffre 3 : suppression du mot « à » dans la formulation « *d'appliquer par analogie la rémunération...* ».

Chiffre 8 : remplacer : les jetons de présence de la/du président-e-rapporteur-e d'une commission à CHF 75.-par séance; par d'appliquer au président-e-rapporteur-e d'une commission une indemnité de 50.- par séance en plus des jetons de présence ;

Messieurs les Conseillers Patrice Bez, pour le groupe PLR, et Steve Benoit, pour le groupe UDC, souhaitent une suspension de séance pour demander à Madame la Présidente de plus amples explications sur les modifications apportées au Préavis 26-05.

La discussion étant close, Madame la Présidente demande le vote sur l'amendement du préavis 26-05 présenté par le Bureau. L'amendement est accepté par 39 oui et 6 abstentions par vote électronique.

Le rapport de la Commission est lu par Madame la Conseillère Isabelle Dessonnaz, rapportrice.

Citation

Madame la Présidente, Mesdames et Messieurs les Conseillères et Conseillers, La Commission chargée d'étudier le préavis no 26-05 s'est réunie le mardi 2 juin 2026. Elle était composée des conseillères et conseillers suivant-e-s : Mmes Maria Caramia et Isabelle Bandi, MM Pierre-Alain Gerber, Antonio Buyo, Philippe Gueissaz et Tristan Merminod et de la rapportrice soussignée. Le Bureau était représenté par Mme Cindy Joliat. Mme Joliat nous a donné l'explication quant à la genèse de ce rapport, nécessaire en vue de valoriser les implications des conseillers communaux ainsi que celles des membres du Bureau, et tenir compte également de l'augmentation du coût de la vie pour certains points. La discussion quant au contenu de ce préavis a été fournie et a engendré de nombreux questionnements, pas toujours directement en rapport avec ce sujet ! Nous retiendrons divers points :

- Concernant la secrétaire, seul son salaire est revu à la hausse, mais pas le traitement lié aux scrutins ou aux séances du Conseil. Pourquoi ? Pour ces deux derniers, le recours à l'informatique a rendu le temps de travail plus court, et le travail en lui-même en est aussi facilité. Le traitement par scrutin tient compte du travail qui doit être fait en amont, et du temps de présence le jour J. Les débours consistent en un forfait, pourquoi ? Ils comprennent des frais

non quantifiables, liés à la téléphonie (participation à l'abonnement du téléphone portable privé) et à l'informatique : A domicile, la secrétaire utilise son ordinateur personnel, et paie elle-même ses licences. Il y a un ordinateur dédié sur place à la Commune, mais il y reste, et il est sécurisé. A la question de la sécurité liée au travail sur un ordinateur personnel, il est répondu que seuls des PV qui seront rendus publiques pourraient s'y trouver. Une remarque est émise quant au fait que les conseillers qui n'utilisent pas l'hébergement Infomaniak mais redirigent les emails sur leurs adresses privées partagent parfois des informations tout aussi confidentielles, sinon plus...(commissions diverses...).

- Concernant la prise de notes durant la Commission de gestion, la description laisse planer un doute quant au fait de savoir si cette personne fait partie à part entière ou non de la COGES. Nous n'aurons pas de réponse formelle, si ce n'est que n'importe quel conseiller pourrait s'en charger (pour 50.-/jour). Moyennant autorisations il serait aussi possible d'enregistrer les discussions. Cependant, la manière dont est résumé ce point dans les conclusions nous convient au final.

- Le chapitre concernant l'huissière n'a guère suscité de discussions, au grand dam de Mme Joliat qui avait consacré beaucoup de temps à trouver comment valoriser ce qu'elle fait, et à estimer un temps de travail annuel afin de simplifier sa rémunération.

- Enfin, ce sont les indemnités des présidents des commissions qui ont soulevé le plus de remarques ! Déjà quant aux intitulés : parfois il est évoqué des défraiements, d'autres fois des jetons de présence. Ceci nous a amené à se questionner sur l'indemnité touchée par le président/rapporteur de la Commission de gestion. Il fallait comprendre que le montant touché pour cette responsabilité consistait en l'addition de jeton de présence plus une indemnité, ce qui n'était pas explicite. Dès lors, ne sachant pas si l'augmentation desdits jetons serait acceptée, il a été décidé de modifier la phrase « porter cette indemnité de 50.- à 75.- par séance » par « adapter l'indemnité à 50.- par séance en plus des jetons de présence ». A noter que le président devra dès lors noter ses journées de présence, y compris le jour consacré à la rédaction du rapport. Le chapitre sur la perte de revenus durant la Commission de gestion a également été revu afin d'être plus clair. Pour finir, dans les conclusions, au point 3, afin de respecter une tournure censée et en bon français, le « à » a été déplacé. Après une bonne heure et demie à débattre de tous ces points qui peuvent paraître de détails mais doivent pouvoir être clairs et appliqués durant 5 ans, c'est à l'unanimité que la Commission a adopté ce préavis, avec les modifications apportées au texte et dans les conclusions (points 3 et 8).

CONCLUSIONS

La commission remercie Mme Cindy Paillard, au nom du Bureau du Conseil communal, pour les explications fournies, et adopte ce préavis à l'unanimité, à savoir : Fondé sur ce qui précède, nous avons l'honneur de vous demander, Madame la Présidente, Mesdames et Messieurs les Conseillères et Conseillers, de bien vouloir prendre la décision suivante :

LE CONSEIL COMMUNAL DE SAINTE-CROIX, sur proposition de son bureau, entendu le rapport de sa commission et considérant que cet objet a été régulièrement porté à l'ordre du jour, décide de fixer et d'appliquer :

1. l'indemnité annuelle de la/du président·e du Conseil communal à CHF 2'400.- ;
2. le traitement de la/du secrétaire du Conseil communal à CHF 3'100.- par année, ainsi qu'à CHF 1'200.- par séance du Conseil et CHF 350.- par scrutin, auxquels s'ajoutent des débours de CHF 240.- par année pour les frais de bureau ;
3. par analogie la rémunération de la/du secrétaire du Conseil communal à l'art.26 du Statut du personnel de la Commune de Sainte-Croix (édition avril 2003) ainsi que les prescriptions municipales s'y rapportant concernant les collaborateurs engagés par un contrat de durée indéterminée ;
4. la rémunération de la/du secrétaire suppléant·e à CHF 45.- de l'heure (brut) ;
5. de prendre acte du rattachement administratif de la fonction d'huissier·ère du Conseil communal au Conseil communal, en accord avec la Municipalité, et de fixer sa rémunération à un forfait annuel de CHF 1'800.- ;
6. la rémunération de la personne chargée de la prise de notes lors de la commission de gestion à CHF 100.- par demi-journée
7. les jetons de présence des conseillères et conseillers, commissaires et scrutatrices et scrutateurs à CHF 30.- par séance ;
8. au président·e-rapporteur·e d'une commission une indemnité de 50.- par séance en plus des jetons de présence ;
9. les indemnités de transport de CHF 5.- au-delà de 2km pour une course simple ;
10. une indemnité de CHF 75.- par demi-journée pour les conseillères et conseillers siégeant dans une commission telle que celle de gestion ; les personnes dont le revenu professionnel n'est pas assuré ou qui doivent engager des frais afin de maintenir ce revenu reçoivent une indemnité complémentaire de CHF 125.- par demi-journée.

Fin de citation

Madame la Présidente ouvre la discussion.

Monsieur le Conseiller Laurent Buchs demande quel pourcentage ces augmentations d'indemnités représentent sur le Budget.

Madame la Présidente communique que la réponse sera donnée au prochain Conseil.

Monsieur le Conseiller Steve Benoit intervient sur le point 5 du Préavis concernant la rémunération de l'huissier-ère car, s'étant penché sur ce point lors de sa présidence du Conseil communal, il avait soulevé un problème par rapport aux assurances, il demande s'il y a eu un changement par rapport à cet angle-là.

Madame la Présidente répond que l'huissière actuelle étant dans cette fonction de longue date, une estimation a été faite des heures qu'elle avait pratiquées pendant ces dernières années. Ce temps a été adapté au tarif horaire soumis pour la secrétaire et aux autres tâches administratives de Chf.45.- de l'heure. Une moyenne des heures a été calculée et c'est ainsi que le forfait de Chf.1800.- a été fixé, en restant sous un mandat, ce qui était le plus simple et simplifiait le tableau et les autres traitements. L'huissière est officiellement rattachée à la Municipalité pour le règlement des indemnités, en considérant qu'elle travaille exclusivement pour le Bureau du Conseil communal.

La discussion n'étant plus demandée, Madame la Présidente donne lecture des conclusions du préavis 26-05. Celles-ci sont acceptées telles quelles par 44 oui, 1 non et 1 abstention par vote par zapette.

7. No 26-06 Fixation des traitements et indemnités de la Municipalité pour la législature 2026-2031

Madame la Présidente se récusé étant nommée à la Municipalité et demande à la 2^{ème} Vice-Présidente, Madame la Conseillère Stéphanie Bassi de la remplacer pour le Préavis 26-06.

Madame la Conseillère Zoé Vuilleumier et Monsieur le Conseiller Ludovic Heintz se récusent également au vu de leur nomination à la Municipalité.

Madame la 2^{ème} Vice-Présidente, Madame la Conseillère Stéphanie Bassi, remplace Madame la Présidente qui s'est récusée.

Le rapport de la commission est lu par Monsieur le Conseiller Mathieu Buchli, rapporteur.

Citation

Madame la Présidente,

Mesdames et Messieurs les Conseillères et Conseillers,

La Commission chargée d'étudier le préavis no 26-06 s'est réunie le 2 juin 2026 à la salle de la Municipalité.

Elle était composée des Conseillères et Conseillers suivant-e-s : Isabelle Bandi, Noémie Augsburguer, Olivier Guignard, Joël Herminjard, Edouard Nekaka, Moussa Cissé et du rapporteur soussigné.

La Municipalité était représentée par Madame Rachel Gueissaz et Monsieur Lionel-Numa Pesenti.

Cela fait plusieurs années que les indemnités sont au même tarif pour le syndic et les municipaux, avec une charge de travail qui ne cesse d'augmenter chaque année.

La Municipalité propose de garder les mêmes taux d'activité soit 55% pour le Syndic et 30% pour les Municipaux. En revanche, elle demande de pouvoir adapter chaque année la grille salariale selon l'indice des prix à la consommation (IPC) ce qui n'était pas le cas précédemment pour l'exécutif communal.

Concernant la période 2026 à 2027, il a été relevé que l'augmentation qui en résulte représente 205.- Frs par mois pour les Municipaux. Pour les années suivantes le tarif sera adapté selon la variation de l'indice des prix du marché tout en précisant que s'il y a diminution, les indemnités ne diminueront pas.

Pour les charges sociales, les déductions obligatoires, la LPP et autres assurances, les membres de la Municipalité cotisent dès le 1er franc ceci pour garantir une transparence de déclaration et éviter des problèmes lors de deux emplois, ce qui est souvent le cas.

Pour donner suite à la demande de savoir si ces frais sont inscrits dans le budget et si les décomptes des frais réels et des indemnités sont publics, il est répondu que la Commission de gestion peut consulter toutes ces données lors de leurs contrôles annuels.

Il est rappelé que les frais de véhicule sont remboursés seulement lors des trajets hors de la Commune.

Toutes les indemnités de vacations perçues pour les membres de l'exécutif lors de leurs séances de délégués, sont entièrement versées à la caisse communale.

A noter une adjonction dans la gestion des prestations de vacations officielles dans d'autres instances et générant des indemnités de séances, ces dernières étant reversées à la Bourse communale : il est proposé que, dans le cas où un délégué aurait une grosse charge de travail supplémentaire avec l'une ou l'autre de ces prestations, il pourrait être indemnisé par la caisse commune des vacations par une décision municipale à concurrence des montants déjà versés pour d'autres prestations.

La Commission remercie la Municipalité pour les explications fournies, et adopte ce préavis à l'unanimité.

CONCLUSION

Fondé sur ce qui précède, nous avons l'honneur de vous demander, Madame la Présidente, Mesdames et Messieurs les Conseillères et Conseillers, de bien vouloir prendre la décision suivante :

LE CONSEIL COMMUNAL DE SAINTE-CROIX,

sur proposition de la Municipalité, entendu le rapport de sa commission et considérant que cet objet a été régulièrement porté à l'ordre du jour, décide

1. Le traitement annuel du Syndic pour la législature 2026-2031 est fixé à 83'898 Frs
2. Le traitement annuel des Municipaux pour la législature 2026-2031 est fixé à 45'763 Frs
3. Les traitements de la Municipalité font l'objet d'une adaptation annuelle fondée sur l'indice des prix à la consommation du mois de septembre de l'année écoulée.
4. Des indemnités sont accordées en cas de déplacement à l'extérieur de la localité ou des frais particuliers sur un décompte des frais effectifs, selon les règles en vigueur pour le personnel communal.
5. Les membres de la Municipalité sont affiliés pour la législature 2026-2031 auprès d'une compagnie d'assurance indépendante de la caisse intercommunale de pension (CIP), conformément aux dispositions en vigueur de la loi sur la prévoyance professionnelle (LPP). Les primes afférentes sont réparties en parts égales.
6. D'affilier les membres de la Municipalité à une assurance perte de gain maladie et à l'assurance accident pour les accidents professionnels et non professionnels.
7. Les rétributions externes sont reversées à la caisse communale dans un compte ouvert à cet effet par la bourse communale. La Municipalité est compétente pour attribuer une compensation financière au Syndic ou à un Municipal. Ce montant serait alors pris dans le tronc commun des indemnités versées pour les représentations et ne pourront en aucun cas excéder les sommes totales encaissées.

Fin de citation

Madame la 2^{ème} Vice-Présidente ouvre la discussion

Monsieur le Conseiller Laurent Buchs remarque qu'une augmentation de Chf.205.- par mois a été fixée pour la Municipalité pour l'année 2026-2027 et que pour les années suivantes, le tarif serait adapté, il demande si, de ce fait, il y aurait une augmentation chaque année.

Monsieur le Syndic Yvan Pahud répond que la Municipalité accomplissant un travail de milice tout comme le Conseil communal, les deux préavis concernant les indemnités ont été acceptés par les commissions en reconnaissance de ce travail. Les indemnités de la Municipalité suivent le même système que pour les employés communaux, c'est-à-dire une indexation chaque année au coût de la vie. Cependant il peut parfois arriver aussi qu'il n'y ait aucune augmentation certaines années. Il ajoute que les salaires sont adaptés également au coût de la vie par de nombreuses entreprises privées mais dans le cadre des statuts de la Commune, c'est une obligation de le faire.

Monsieur le Conseiller Pierre-Alain Gerber demande pourquoi une caisse indépendante a été choisie pour la Municipalité et non la CIP.

Monsieur le Syndic Yvan Pahud explique que la Municipalité s'est aussi posée cette question mais, n'ayant pas pu retrouver la réponse précise dans les archives, estime que la Municipalité de l'époque ayant pris cette décision, avait peut-être fait un choix de neutralité car, devant prendre certaines décisions, elle souhaitait éviter la situation de devoir être à la fois juge et parti. Il précise que ce choix de caisse est moins coûteux que celui de la CIP.

La discussion n'étant plus demandée, Madame la 2^{ème} Vice-Présidente donne lecture des conclusions du préavis 26-06. Celles-ci sont acceptées telles quelles par 32 oui, 6 non et 5 abstentions par vote électronique.

8. No 26-07 Réponse à la motion de M. Thierry Luthringer et consorts demandant la mise en place d'une stratégie climatique forte et projetée

Monsieur le Conseiller Thierry Luthringer propose un amendement au Préavis 26-07.

Citation

Madame La Présidente, Mesdames et Messieurs les Municipaux, Chères et Chers Collègues,

Un premier constat, la municipalité répond à la motion (12.12.2022) 3 ans 1/2 après sa validation alors que le règlement demande une réponse dans les 6 mois. La Municipalité peut demander un délai supplémentaire de 6 mois. Pour moi c'est un défaut de démocratie locale et un manque de transparence. Je formule le vœu que la prochaine Municipalité saura respecter le règlement et ses devoirs.

Nous avons pris acte que la Municipalité pense avoir pris les bonnes orientations. Et si le Conseil pense que la Municipalité pourrait prendre des orientations complémentaires ?

C'est la question que je pose car je pense que si les orientations de la Municipalité sont pertinentes, elles ne sont pas suffisantes.

Sainte-Croix est une pionnière dans l'engagement dans la durabilité. En effet, depuis 1999, notre Commune s'engage avec conviction pour l'environnement, et notre label Cité de l'énergie – renouvelé sans interruption depuis 2004 – en est la preuve éclatante. Avec un bon score de 70,7 % en 2023, nous gérons nos infrastructures, nos bâtiments et notre chauffage à distance avec une rigueur technique qui permet d'avoir un tel résultat. Le profil officiel complet de la commune est consultable sur la fiche d'évaluation de Ste-Croix émise par l'association Cité de l'énergie.

Pourtant, un constat lucide s'impose : bien que le nouveau catalogue vise l'objectif zéro émission nette est un système de management interne qui valide des processus et de l'efficacité énergétique par des indicateurs et des données mesurées (comme par exemple : bâtiments publics, l'éclairage, mobilité, déchets, organisation, stratégie du gaz etc.), cette démarche est incomplète. Mais alors qu'est-ce qui change avec le plan climat.

Fondamentalement, ils sont complémentaires. Ce n'est pas l'un ou l'autre mais l'un et l'autre. Pourquoi :

1. La méthode :

La cité de l'énergie se concentre sur la marge de manœuvre de la commune selon l'évaluation du tableau de bord Zéro Net. Le Zéro net permet d'observer la trajectoire de réduction à l'aide d'indicateurs concrets. C'est une base de données uniforme et traçable qui propose une mise en œuvre efficace et évalue l'impact de manière mesurable. Le label consiste aujourd'hui d'avoir une obligation de cap visant un zéro net en 2050. Le label gold (75%) oblige l'exemplarité de l'administration communale en tant qu'institution soit climatiquement neutre par exemple sur son propre parc de bâtiment, sa flotte de véhicules ou ses processus administratifs. Ce qui n'est donc pas le cas aujourd'hui. C'est pourquoi, le Plan Climat, lui, exige une trajectoire politique chiffrée validée par le conseil communal selon la réalité du moment. C'est donc une combinaison entre l'aspect exécutif (boîte à outils, indicateurs) et un plan global défini par le conseil communal. Il faut aussi savoir que notre score actuel de 70,7 % date du 14.11.2023 est un trompe-l'œil qui masque une réalité plus fragile. Une part de notre évaluation repose sur la mise en service de notre parc éolien. C'est une réalisation majeure, mais soyons honnêtes : ces éoliennes découlent d'une planification fortement impulsée par le Canton, et l'électricité produite s'en va directement dans le réseau global. Sans cet élément extérieur, notre marge de progression réelle est bien plus grande qu'elle n'y paraît. L'amélioration de notre production de CO2 est donc plus importante qu'il n'y paraît ceci d'autant plus que nous n'avons pas le nouveau pourcentage en fonction du catalogue 2024.

2. Placer la population au cœur de l'action par une démarche citoyenne

Le label Cité de l'énergie est un outil technique qui s'adresse aux ingénieurs. Le Plan Climat, lui, appartient aux habitantes et aux habitants de Sainte-Croix. La transition ne se fera pas à huis clos dans des bureaux. En votant un plan, nous engageons une véritable démarche citoyenne participative avec des ateliers publics et des forums locaux. Nous allons co-construire les mesures de demain avec la population, nos commerçants et nos artisans, garantissant des solutions socialement justes, acceptées et portées par tous.

3. Élargir notre champ d'action et saisir les aides financières du Canton

L'État de Vaud garantit des subventions substantielles pour l'élaboration de ces feuilles de route locales (PECC). Les données techniques que nous récoltons déjà pour Cité de l'énergie serviront de base directe, évitant ainsi tout doublon budgétaire pour nos services.

En conclusion : Une obligation de compléter les conclusions de ce préavis

En effet, ne nous y trompons pas : voter un Plan Climat n'est plus une simple option politique, regardons autour de nous : ce pari de la transition locale est déjà une réalité concrète et réussie. Les principales villes vaudoises, de Lausanne à notre voisine Yverdon-les-Bains, ont tracé la voie. Mais ce n'est pas qu'une affaire de grands centres urbains. Juste à côté de chez nous, sur notre propre balcon du Jura, une petite localité comme Bullet a elle aussi réussi ce pari en s'engageant activement dans la démarche ! Si Bullet l'a fait, avec ses moyens, Sainte-Croix n'a plus aucune excuse pour s'y engager. Comme je l'ai démontré, l'adoption de ce plan répond à une triple exigence :

Une obligation citoyenne afin que chacun-e s'engage dans ce processus. Nos concitoyens n'attendent plus des labels techniques décernés à huis clos ; ils exigent d'être acteurs du changement. Le Plan Climat est le seul outil qui leur ouvre la porte de l'action.

Une obligation légale incontournable, avec la nouvelle loi sur la durabilité et le climat votée cette année, l'État de Vaud va imposer à chaque commune dès 2027 des mesures à mettre en place.

Une obligation politique et démocratique comme je l'ai démontré précédemment.

Certains pourraient penser que voter la formulation d'un plan climat communal ferait doublon avec notre démarche cité de l'énergie. Ces personnes se trompent. En réalité, depuis la réforme du catalogue 2024 du label,

l'objectif zéro émission net à l'horizon 2050 est devenu obligatoire pour toutes les communes membres et pas seulement pour les communes Gold. Par conséquent, il est très bien que la Municipalité s'inscrive dans cette démarche car l'obligation de piloter notre trajectoire de décarbonisation est déjà là. Toutefois, il est nécessaire de donner une assise politique, démocratique et budgétaire à des objectifs que le label, le Canton et la Confédération nous obligent contractuellement à atteindre. C'est pourquoi, il s'agit d'adapter nos décisions aux crises d'aujourd'hui et de demain comme la sécheresse de nos alpages et de nos forêts.

Par conséquent, amender la conclusion de ce préavis n'est pas réinventer la roue ou ajouter de la bureaucratie. C'est pourquoi, si la motion de 2022 n'est plus totalement adaptée, les conclusions du rapport sont partielles. C'est pourquoi nous proposons l'amendement suivant :

De prendre acte du rapport de la municipalité concernant la motion de M. Luthringer et consorts demandant la mise en place d'une stratégie climatique forte et projetée, et de : compléter le label énergie :

1. Premièrement par une démarche politique en :
 - Formulant un préavis après chaque labellisation sur les objectifs à atteindre selon le catalogue 2024 du label pour le prochain audit ainsi que les mesures à prendre pour améliorer le score de décarbonisation de la commune,
 - Établissant une synthèse de l'atteinte de ces mesures dans chaque rapport de gestion au chapitre 13 Energie et durabilité,
2. Par une démarche citoyenne à organiser par la municipalité dans cet objectif de zéro carbone en 2050.

Fin de citation

Madame la Présidente demande le vote sur l'amendement des conclusions du Préavis 26-07: avec 20 oui, 24 non et 3 abstentions, l'amendement des conclusions est rejeté.

Le rapport de la commission du Préavis 26-07 est lu par Madame la Conseillère Marion Tanner, rapportrice.

Citation

Madame la Présidente,

Mesdames et Messieurs les Conseillères et Conseillers,

La Commission chargée d'étudier le préavis no 26-07 s'est réunie le lundi 1^{er} juin à 19h.

Elle était composée des Conseillères et Conseillers suivant-e-s : Andreas Zurbrugg, Alyssa Flückiger, Patrice Bez, Olivier Troyon, Mélanie Glauser, Steve Benoit et de la rapportrice soussignée.

La Municipalité était représentée par la Municipale Rachel Gueissaz, et par le chef du service de l'urbanisme Jean-François Gander.

En complément des informations déjà présentées dans le préavis, la délégation municipale insiste sur le fait que la Commune de Sainte-Croix est depuis un moment déjà labellisée « Cité de l'Energie » et que dans ce cadre, elle mène un certain nombre d'actions dans les domaines de l'énergie et de la durabilité. Des audits ont lieu tous les 5 ans, la prochaine fois en 2028, et les conseils d'un spécialiste sont dispensés chaque année afin de conserver le label, et même si possible d'améliorer le niveau de labellisation.

A la question des exigences plus grandes et du domaine d'application plus vaste d'un plan énergie et climat par rapport au label « Cité de l'énergie », on nous répond que le label ne concerne pas que l'énergie, contrairement à ce que pourrait laisser penser son nom, ainsi que le contenu du préavis. La Municipalité admet que la communication devrait être améliorée, notamment sur les diverses actions en faveur de la durabilité mises en œuvre dans chaque service et dans chacun des domaines concernés par « Cité de l'énergie », à savoir :

- Développement territorial
- Bâtiments
- Energie, eau, déchets
- Mobilité
- Organisation interne, ressources
- Fédération des différents acteurs

Mme la Municipale Gueissaz rappelle qu'une réflexion est également en cours concernant la vente de certains bâtiments communaux, ce qui diminuerait les frais et permettrait de dégager des fonds pour des investissements dans le domaine de l'isolation par exemple.

La nouvelle loi cantonale sur l'énergie entre en vigueur bientôt, son règlement d'application est en cours de rédaction, et la Commune ne souhaite pas anticiper et mettre en œuvre des mesures qui ne correspondraient pas aux exigences de ce dernier, comme suggéré au cours de la séance de commission. La question des coûts est

soulevée à plusieurs reprises : la Commune ayant une faible capacité financière, elle doit faire des choix concernant ses investissements.

On nous rappelle encore que la Commune a une feuille de route, notamment pour la rénovation des bâtiments, mais que les échéances précises des projets s'adaptent à la situation, aux finances et aux opportunités de synergies avec d'autres travaux.

Finalement, concernant la participation citoyenne, qui était une des revendications de la motion, des consultations sont prévues à l'avenir dans le cadre de certains travaux d'urbanisme d'envergure.

CONCLUSION

La Commission remercie la Municipalité pour les explications claires et précises fournies, et adopte ce préavis par 6 voix pour, aucune contre et 1 abstention, à savoir :

Fondé sur ce qui précède, nous avons l'honneur de vous demander, Madame la Présidente, Mesdames et Messieurs les Conseillères et Conseillers, de bien vouloir prendre la décision suivante :

LE CONSEIL COMMUNAL DE SAINTE-CROIX,

sur proposition de la Municipalité, entendu le rapport de sa commission et considérant que cet objet a été régulièrement porté à l'ordre du jour, décide

- De prendre acte du rapport de la Municipalité concernant la motion de M. Thierry Luthringer et consorts demandant la mise en place d'une stratégie climatique forte et projetée

Fin de citation

Madame la Présidente ouvre la discussion

Monsieur le Conseiller Jean-René Marguet remarque, après ce discours, concernant la production des éoliennes, que, depuis 2 ans, elles n'auraient pas de rentabilité et seraient subventionnées. Il ajoute qu'il semble que plus on met de panneaux solaires et plus il s'agit de diminuer la production des éoliennes car nous nous trouvons dans un goulet d'étranglement. Il demande à la Municipalité ce qu'elle pense de ce parc éolien in fine en tenant compte de ce qu'il coûte par rapport au paysage et aux subventions.

Monsieur le Conseiller Laurent Buchs remarque qu'il comprend le système mais, par contre, pas la raison de devoir appartenir à un label énergétique et se demande ce qu'il peut apporter de plus, étant donné que les entrepreneurs du bâtiment utilisent déjà les matériaux conformes lors de chaque construction.

Monsieur le Conseiller Thierry Luthringer répond que son amendement ne concerne par du tout le label Cité de l'énergie et félicite la Municipalité de s'inscrire dans ce label depuis 2004.

Madame la Municipale Rachel Gueissaz répond qu'elle n'intervient pas concernant l'amendement proposé du Préavis 26-07, la Municipalité n'ayant pas reçu le texte à l'avance et ne pouvant donc se prononcer sur celui-ci. Elle rebondit sur le sujet du label Cité de l'énergie, renouvelé depuis 2004. Ce label est une manière pour la Commune de s'inscrire dans un développement durable avec des objectifs et surtout des actions concrètes. Un nouveau Conseiller Cité de l'énergie va accompagner la Commune dès cette année et l'accompagner pour le renouvellement du label en 2027, pour lequel le plan d'actions intègre encore plus les objectifs du plan climat vaudois.

Monsieur le Conseiller Olivier Troyon remarque que, du point de vue d'une amélioration de la communication au Conseil communal, l'établissement d'une synthèse dans le Budget concernant les actions faites dans le cadre de la mise en place d'une stratégie climatique et de son coût, pourrait être faite. Concernant le point 1 de cet amendement, le Préavis en question, s'il est accepté, pourrait devenir très contraignant sur les 5 ans et il serait difficile de revenir en arrière. S'il peut admettre les points 2 et 3, il aurait beaucoup de peine à admettre le point 1 de cet amendement.

Monsieur le Conseiller Jean-Bruno Wettstein remarque que la faiblesse du Label, c'est qu'il s'agit du Label Cité de l'énergie car on va beaucoup plus loin aujourd'hui et cela lui rappelle la situation en 2003, 2015 et 2022 et pense que cela ne va pas en s'améliorant. Selon lui, il vaudrait la peine de renoncer à l'amendement et de redéposer un préavis qui ferait une synthèse « Cité de l'énergie et Plan Climat » et proposerait des solutions concrètes. Il apprécie l'intervention de Thierry Luthringer mais pense que c'est un peu tard et décalé.

Monsieur le Syndic Yvan Pahud répond que la Municipalité, n'ayant pas pris connaissance de l'amendement en question, ne peut pas se prononcer à ce sujet. Il souhaite rappeler que la Municipalité ne fait pas du « green washing » mais plutôt du pragmatisme. Il rappelle que la Commune a un chauffage à distance à bois entièrement renouvelable, une usine hydro-électrique dans les gorges, des panneaux solaires sur pratiquement tous les bâtiments communaux, ainsi qu'un parc éolien, même si sa production n'est pas aussi efficace que prévue. La Municipalité est proactive également dans l'entretien et l'isolation de ses bâtiments, une enveloppe de Chf.800'000.- par année étant consacrée à la rénovation énergétique et à l'assainissement des bâtiments

communaux. Il y a également des vélos et voitures électriques pour les employés communaux, ainsi que des véhicules à gaz. Le Conseil communal est informé chaque année de cette politique, notamment par le Rapport de Gestion et par le Budget, qui peuvent être votés chaque année et peut orienter, de ce fait, chaque année si des dépenses plus importantes devraient être faites ou non concernant la stratégie énergétique. L'amendement en question pourrait devenir contraignant et pousser le Conseil communal à devoir faire des choix difficiles concernant les dépenses communales.

La discussion n'étant plus demandée, Madame la Présidente donne lecture des conclusions du préavis 26-07. Celles-ci sont acceptées telles quelles par 26 oui, 19 non et 2 abstentions par vote électronique.

9. No 26-08 Réponse à la motion de de M. Jean-Bruno Wettstein demandant la création d'un fonds communal d'encouragement à la rénovation immobilière

Le rapport de la Commission est lu par Madame la Conseillère Mélanie Glauser qui commence par indiquer qu'un d'amendement des conclusions du Préavis 26-08 est proposé par la Commission.

Citation

Madame la Présidente,

Mesdames et Messieurs les Conseillères et Conseillers,

La Commission chargée d'étudier le préavis no 26-08 s'est réunie le 1er juin 2026 à la salle de la Municipalité.

Elle était composée des Conseillères et Conseillers suivant-e-s : Christelle Bietry, Dominique Hafner, Steve Benoit, Paulo Batista, Basile Geiser, Thierry Luthringer et de la rapportrice soussignée.

La Municipalité était représentée par Rachel Gueissaz, Municipale, et Jean-François Gander, chef de service Urbanisme, Bâtiment et Énergie.

Dans un premier temps, la Municipalité a expliqué son engagement de manière concrète dans la mise en conformité énergétique de Sainte-Croix, avec par ex. le remplacement d'anciens luminaires par éclairage LED, le renouvellement du système de chauffage de la salle de gym de L'Auberson, la rénovation de la piscine avec son bâtiment principal MinergieP, des installations photovoltaïques et des travaux d'isolations de toitures.

D'autres projets d'assainissement sont prévus tels que la toiture du Mont de Baulmes Dessus, ainsi qu'au Collège de la Gare.

La Municipalité souhaite faire preuve d'exemplarité sur l'entretien des bâtiments communaux et la valorisation du patrimoine.

Nous avons ensuite discuté des aides déjà disponibles pour les propriétaires, notamment des subventions possibles via Le Programme Bâtiment et Pronovo.

Depuis le 01 janvier 2026, l'attribution de subsides communaux a été modifiée, une enveloppe de 140'000 CHF approximative a été attribuée cette année (le montant correspondant à la taxe prélevée sur l'électricité, ce montant peut donc varier selon la consommation annuelle). Si le budget n'est pas totalement utilisé, il est rebudgété l'année suivante.

Cette aide est un soutien supplémentaire aux propriétaires bénéficiaires des subsides cantonaux, à hauteur de 20 % selon le programme bâtiment et à hauteur de 50 % selon les subventions Pronovo pour le photovoltaïque, avec un plafond à 5000 CHF par projet.

Cette enveloppe permet également un soutien aux locataires par la promotion de la mobilité douce (subventions pour l'installation de borne de recharge électrique, achat de vélo ou scooter électrique, vélo conventionnel, remplacement de batterie, achat d'un abonnement CFF ou Mobilis, les formulaires sont disponibles sur le site internet de la Commune).

Selon la Municipalité, un fond supplémentaire n'est pas réalisable sans couper dans certains budgets ou de relever le taux d'imposition.

La Commission demande le suivi de l'évolution de cette subvention par le biais de la Commission de gestion.

La conclusion de ce rapport simple, aurait dû trouver réponse bien avant la solution d'accompagnement de la subvention. Ainsi, la Commission demande à la Municipalité de traiter les motions dans de meilleurs délais, selon l'article 33 alinéa 4 de la loi sur les communes, car la réponse à cette motion ne correspond plus à la réalité, vu le délai de réponse et au vu de l'entrée en vigueur de la nouvelle loi cantonale sur l'énergie (LVLÉne) en janvier 2027.

CONCLUSION

La Commission remercie la Municipalité pour les explications fournies, mais refuse ce préavis à l'unanimité et propose de l'amender comme suit:

- de refuser le rapport de la Municipalité concernant la motion de M. Jean-Bruno Wettstein demandant la création d'un fonds communal d'encouragement à la rénovation immobilière ;

- de suivre l'évolution des subventions actuellement en vigueur, par un point spécifique, au rapport des futures commissions de gestion ;

par la suppression de « prendre acte de »

par l'ajout de « refuser le » et « de suivre l'évolution des subventions actuellement en vigueur, par un point spécifique, au rapport des futures commissions de gestion ».

Fondé sur ce qui précède, nous avons l'honneur de vous demander, Madame la Présidente,

Mesdames et Messieurs les Conseillères et Conseillers, de bien vouloir prendre la décision suivante :

LE CONSEIL COMMUNAL DE SAINTE-CROIX,

sur proposition de la Municipalité, entendu le rapport de sa commission et considérant que cet objet a été régulièrement porté à l'ordre du jour, propose

- D'accepter les conclusions du préavis 26-08 telles qu'amendées.

Madame la Présidente ouvre la discussion, la discussion n'étant pas demandée, elle demande le vote par vote électronique sur l'amendement des conclusions du Préavis 26-08.

L'amendement est accepté par 38 oui, 7 non et 2 abstentions.

Madame la Présidente donne lecture des conclusions amendées du préavis 26-08. Celles-ci sont acceptées telles quelles par 34 oui, 7 non et 6 abstentions par vote électronique.

Madame la Municipale Rachel Gueissaz remercie pour les débats constructifs qui peuvent éclairer la Municipalité pour la suite de sa politique énergétique et durable. Elle précise, pour répondre à la question de la communication sur les subventions durabilité octroyées, qu'en page 120 du rapport de gestion se trouve un listing de toutes les subventions données dans le courant de l'année 2025. Ce listing est mis à jour et communiqué chaque année dans le rapport de gestion.

Elle poursuit en rappelant que la durabilité ne concerne pas seulement les bâtiments mais également la gestion des forêts, les étangs de captage d'eau installés dans les pâturages, les subventions pour la mobilité douce, mais encore la cohésion sociale. Ce dernier point est notamment traduit par le soutien de la Municipalité envers les différentes sociétés locales.

La communication de toutes ces actions est faite par la Municipalité par de nombreux canaux : dans le rapport de gestion, dans les communications municipales lors des Conseils, dans les pages municipales ou des annonces dans le journal local, sur le site internet de la Commune. Mais il semblerait qu'il y ait encore pas mal d'informations qui ne seraient pas connues des conseillers ni de la population et la Municipalité va réfléchir à la possibilité d'améliorer sa communication et de la rendre plus « visible » de tous.

10. No 26-09 Remplacement du tracteur communal John Deere 6330

Le rapport de la commission est lu par Monsieur le Conseiller Stéphane Flückiger, rapporteur.

Citation

Madame la Présidente,

Mesdames et Messieurs les Conseillers,

La Commission chargée d'étudier le préavis no 26-09 s'est réunie le mardi 2 juin 2026 dans la salle du Mont de Baulmes.

Elle était composée des Conseillères et Conseillers suivant-e-s : Dominique Hafner, Dionisio Baptista, Jean-Michel Bolens, Dylan Breitler, Sébastien Pavid, Robin Tardy et du rapporteur soussigné.

La Municipalité était représentée par Nathalie Jaccard, Municipale, Grégoire Wyss, chef de service.

La Municipalité nous fait part de la nécessité de remplacer le tracteur John Deere 6330, objet de ce préavis.

Un premier préavis avait été élaboré en 2023 pour remplacer ce véhicule par un tracteur plus costaud qui aurait été utilisé pour effectuer le travail de celui-ci et en plus de l'équiper d'une épareuse pour débroussailler les bords de chemins, cet agrégat nécessitant un autre type de tracteur. Par suite des discussions durant la Commission, la Municipalité avait retiré ce préavis pour le retravailler.

Il a été constaté que plusieurs sociétés offrent les prestations nécessaires au débroussaillage de bords de chemin et qu'il n'est donc pas nécessaire pour la Commune de s'équiper du matériel nécessaire à ce travail.

Ce préavis a donc pour but de remplacer le tracteur actuel par un model similaire offrant les mêmes prestations, les agrégats actuels en bon état seront utilisés avec le nouveau tracteur. Les employés communaux ont fait des tests avec des tracteurs de plusieurs marques et ont fait une évaluation de chacun d'eux. Outre le prix, la qualité, le service après-vente, la facilité d'usage a été un critère important. Ce tracteur doit pouvoir être utilisé par un maximum de personnes.

Le choix s'est donc porté sur un tracteur de même marque, modèle 6m 125

Ce tracteur fait partie des véhicules de déneigement, il sert aussi au transport de matériel en particulier les boues d'épuration de la step de l'Auberson. Monsieur Wyss nous informe à ce sujet que pour les travaux de la step de la Villette, la Commune fera l'acquisition d'un concentrateur de boue (il était prévu de le louer) l'achat étant économiquement plus intéressant. Par la suite, il sera utilisé à l'Auberson. Cela diminuera donc la quantité de boue transportée.

La Commission se préoccupe du choix de boîte de vitesse. Le model retenu est équipé d'une transmission automatique à courroie continue. Pour un Commissaire, ce ne serait pas le meilleur choix (fragilité), une boîte manuelle serait plus adaptée.

La Commission demande à la Municipalité de vérifier ce point auprès du fournisseur avant de procéder à l'achat.

Le montant de la demande de crédit interpelle, pourquoi 169'000 frs et non 134'000 frs ?

La dépense est de 169'000 frs pour le nouveau tracteur, la reprise du véhicule est une recette.

Ces deux montants apparaîtront dans les comptes sous deux rubriques distinctes.

Le tracteur actuel est à bout de souffle, il a dû être réparé plusieurs fois, il est tombé en panne durant le transport des boues,... Il est donc temps de procéder à son remplacement

La Commission soutient ce préavis à l'unanimité moins une abstention.

CONCLUSION

La Commission remercie la Municipalité pour les explications fournies, et adopte ce préavis à l'unanimité moins une abstention, à savoir :

Fondé sur ce qui précède, nous avons l'honneur de vous demander, Madame la Présidente, Mesdames et Messieurs les Conseillers, de bien vouloir prendre la décision suivante :

LE CONSEIL COMMUNAL DE SAINTE-CROIX,

Sur proposition de la Municipalité, entendu le rapport de sa commission et considérant que cet objet a été régulièrement porté à l'ordre du jour,

Prend acte :

De l'amortissement du montant de 169'000.- sur une période de 10 ans dès la 1^{ère} année qui suit son utilisation.

Décide :

- D'accorder le crédit nécessaire total de Chf 169'000.--. TTC pour procéder au remplacement du tracteur John Deere 6330, reprise du véhicule non-déduite ;
- De financer au besoin ce montant par l'emprunt aux meilleures conditions du moment dans le cadre du plafond d'emprunts de la législature en cours

Fin de citation

Madame la Présidente ouvre la discussion.

Monsieur le Conseiller Lionel Rustichelli, dans un souci du Bilan Carbone pour la Commune à 0 d'ici 2050, le tracteur proposé dans le Préavis 26-09 consommant du pétrole et devant probablement être renouvelé d'ici 10 ans, demande à la Municipalité quel est l'objectif pour 2050 afin de pouvoir atteindre ce but du Bilan Carbone à 0.

Madame la Municipale Nathalie Jaccard répond que cette question n'ayant pas été posée lors de la Commission, elle remercie le Conseiller Rustichelli pour cette précision et va la transmettre à la Municipalité pour qu'elle puisse être prise en considération à l'avenir.

La discussion n'étant plus demandée, Madame la Présidente donne lecture des conclusions du préavis 26-09. Celles-ci sont acceptées telles quelles par 39 oui, 3 non et 5 abstentions par vote électronique.

11. Examen des comptes et de la gestion 2025

Madame la Présidente passe en revue les comptes 2025 arrêtés au 31.12.2025.

Citation

Je vous propose de prendre par bloc :

Rapport de la Municipalité

Comptes de résultats :

Ordre et sécurité publique, Formation, Culture, Sport, Loisirs, Eglises, Santé, Prévoyance sociale, Trafic et télécommunication, Protection de l'environnement et aménagement du territoire, Economie publique, Finance et impôts

Comptes de résultat par nature et comparaison budget 2025

Comptes des investissements

Bilan
Annexe MCH2
Entente scolaire
ACRG
Protection civile du Jura Nord Vaudois

Fin de citation

Madame la Présidente ouvre la discussion,

Monsieur le Conseiller Eric Jutzet Bassi commente que les comptes 2025 présentent un bénéfice d'environ Chf.235'000 mais ceci montre en réalité un manque d'entretien du Patrimoine communal, plus de Chf.266'000.- n'ayant pas été utilisés en 2025 pour l'entretien du Patrimoine, ce qui est précisé en page 9 des comptes, point 4.1. Entretien le Patrimoine communal est très important afin de garder des infrastructures efficaces et si l'on souhaite améliorer son bilan énergétique. Le Patrimoine communal est un bien précieux et il ne fait aucun doute que ce qui n'a pas été entretenu en 2025 devra l'être ces prochaines années. La Municipalité mentionne d'ailleurs ce fait dans le même paragraphe : « Minimiser ces postes ferait croire à une situation saine ou meilleure à court terme mais risquer d'occasionner de gros frais dans le futur ».

Est-ce que la Municipalité pourrait nous éclairer sur les raisons qui l'ont poussée à ne pas utiliser l'entièreté du budget prévu à cet effet en 2025 ?

Monsieur le Municipal Lionel Pesenti répond que 2025 était en effet une année de transition, de changement. Notamment avec le départ de M. John Lambert qui s'occupait des calculs et du suivi des chantiers pour le Patrimoine communal et n'a pas été remplacé dans cette fonction. De ce fait il a été moins possible de suivre les chantiers en raison du manque de ressources humaines nécessaires.

La discussion sur les comptes 2025 n'étant plus demandée, les conclusions du rapport de la Commission de Gestion 2025 sont lues par Monsieur le Conseiller Jean-Bruno Wettstein, Rapporteur de la Commission.

Citation

Madame la Présidente, Mesdames et Messieurs les Conseillères et Conseillers, Mesdames et Messieurs les Municipaux,

La Commission de gestion a procédé à l'examen de l'activité de la Municipalité pour l'exercice 2025. Les échanges avec les différents dicastères mettent en évidence une administration communale globalement bien gérée, financièrement saine et engagée dans plusieurs projets structurants destinés à préparer l'avenir de la Commune.

Situation financière

Les comptes 2025 présentent une situation jugée favorable. La marge d'autofinancement atteint plus de 5 millions de francs, permettant à la commune de financer une part importante de ses investissements sans recourir excessivement à l'emprunt. Les indicateurs financiers établis selon les normes MCH2 sont considérés comme bons et traduisent une gestion rigoureuse des finances communales.

La Commune bénéficie encore positivement du système de péréquation financière cantonale, notamment en raison de sa situation géographique et de son potentiel fiscal. Toutefois, plusieurs investissements majeurs devront être financés dans les prochaines années, notamment la STEP, la piscine, les infrastructures sportives et différents projets immobiliers communaux.

Développement économique

Le Technopôle continue à jouer un rôle dans l'accompagnement des entreprises locales et des nouveaux projets entrepreneuriaux. Une cinquantaine d'entreprises ont bénéficié d'un soutien durant l'année. La Commune poursuit sa stratégie de développement de la zone artisanale du Platon, dont l'extension reste toutefois conditionnée à l'évolution du PACOM et au changement d'affectation de certains terrains.

Les entreprises implantées sur le territoire expriment globalement leur satisfaction quant aux conditions offertes par la commune, malgré la concurrence des pôles économiques voisins.

Infrastructures et projets stratégiques

Plusieurs projets structurants occupent une place centrale dans l'action municipale :

- la construction de la nouvelle piscine progresse selon le calendrier prévu ;
- le projet Interface Gare a obtenu les validations cantonales nécessaires ;
- le développement du réseau VTT se poursuit ;
- la réflexion sur les infrastructures sportives (football, tennis, padel, parcours Vita) se poursuit ;
- le renouvellement progressif du patrimoine bâti communal et des installations techniques est engagé.

Le PACOM demeure cependant l'élément central dont dépend une grande partie du développement futur de la commune. Son approbation par les autorités cantonales accuse un retard important.

Gestion du patrimoine communal

La Municipalité poursuit sa réflexion sur l'avenir du patrimoine immobilier communal. Plusieurs bâtiments nécessiteront des investissements importants à moyen terme. Des ventes de certains biens communaux pourraient être proposées afin de financer les rénovations prioritaires.

Les audits d'accessibilité des bâtiments communaux sont en cours afin de répondre progressivement aux exigences légales en matière d'accès aux personnes à mobilité réduite.

Sécurité et protection de la population

La collaboration avec la gendarmerie et les assistants de sécurité publique est jugée satisfaisante. Les statistiques de sécurité demeurent globalement favorables et les taux d'infraction routière restent inférieurs à la moyenne cantonale.

Le SDIS Jura vaudois dispose d'effectifs suffisants et d'un niveau de compétence reconnu. Les défis concernent principalement la relève des cadres, l'évolution des formations et l'adaptation future des infrastructures.

Cohésion sociale et jeunesse

Les besoins sociaux continuent d'augmenter, particulièrement parmi les jeunes et les personnes en situation de précarité. Le travail réalisé par la travailleuse sociale de proximité est unanimement reconnu comme essentiel, mais un renforcement de poste pourrait être nécessaire si les besoins de personnes en difficulté augmentent.

La Maison des Jeunes et de la Culture demeure un outil important de prévention et d'accompagnement, même si sa capacité d'accueil atteint progressivement ses limites.

Énergie et durabilité

La politique énergétique communale produit des résultats concrets. Les aides financières accordées ont généré plusieurs centaines de milliers de francs d'investissements privés dans les installations photovoltaïques et les systèmes de chauffage renouvelables.

La Municipalité suit avec intérêt les développements liés aux communautés électriques locales, qui pourraient constituer une opportunité importante pour la production et la consommation d'énergie locale.

Tourisme et attractivité

Le tourisme reste un axe stratégique de développement. La Spartan Race, les projets VTT, les remontées mécaniques et les équipements sportifs contribuent à renforcer l'attractivité régionale.

La fréquentation touristique demeure soutenue, mais la capacité d'hébergement apparaît limitée lors des grands événements. Cette situation pourrait constituer un frein au développement futur de l'offre touristique.

En conclusion, la Commission constate une gestion communale sérieuse et proactive. Les principaux défis concernent désormais la concrétisation des grands projets d'investissement, la maîtrise de leur financement et l'aboutissement du PACOM, condition essentielle au développement futur de la commune.

Monsieur le Conseiller Jean-Bruno Wettstein souhaite ajouter que les Conseillères et les Conseillers ayant reçu la réponse de la Municipalité aux vœux et observations de la Commission de Gestion 2025, il a pu constater que cette réponse est très détaillée et que la grande majorité des vœux sont pris en considération et il en remercie sincèrement la Municipalité.

Fondé sur ce qui précède, nous avons l'honneur de vous demander, Madame la Présidente, Mesdames et Messieurs les Conseillères et Conseillers, de bien vouloir prendre les décisions suivantes :

Le Conseil communal de Sainte-Croix,

- vu le rapport de gestion, le rapport des comptes de la commune et du rapport-attestation du réviseur Fidinter -SA ;
- entendu le rapport de la commission chargée d'examiner les comptes et la gestion 2025 ;

et considérant que cet objet a été régulièrement porté à l'ordre du jour, décide :

- d'approuver les comptes communaux arrêtés au 31 décembre 2025 ;
- de donner décharge à la Municipalité de sa gestion pour l'année 2025.

Fin de citation

Madame la Présidente ouvre la discussion.

Monsieur le Conseiller Joël Herminjard remercie tous ceux qui ont contribué à ce rapport, qui est clair et agréable à lire. Il a une question par rapport au contenu du rapport de gestion 2025 depuis la page 66, tous les travaux d'entretien des bâtiments communaux y étant détaillés. En lisant le rapport-préavis no 26-08 par rapport à la Motion de Jean-Bruno Wettstein, des travaux d'isolation de toiture ont été effectués mais il n'en a pas retrouvé le détail dans le rapport de gestion et souhaiterait savoir quels toits ont pu être isolés.

Madame la Présidente communique de la part de la Municipalité qu'une réponse au prochain conseil sera fournie et remercie le président de la Commission de gestion pour son rapport.

Madame la Présidente donne lecture des conclusions de la Commission de gestion 2025. Les comptes sont approuvés et décharge est donnée par 46 oui et 1 abstention par vote électronique.

12. Interpellations, propositions, questions

Madame la Présidente ouvre la discussion et prend cette occasion pour annoncer que l'ADIS invite toutes les Conseillères et Conseillers à participer à la Fête Nationale du 1^{er} août qui se déroulera au Collège de la Gare et à participer au cortège, le rendez-vous étant prévu à 10h30. Un courriel sera envoyé à cet effet.

Monsieur le Conseiller Steve Benoit

Citation

Madame la Présidente, Mesdames et Messieurs les Conseillères et Conseillers, Mesdames et Messieurs les Municipales et Municipaux,

On parlait à l'époque de « Deal de rues » et vous avez pu lire dans les journaux qu'il y a eu une attaque armée à Ste-Croix la semaine dernière. A plusieurs reprises, le Conseil s'est interrogé, a mis en garde et a demandé à ce que quelque chose soit fait pour notre Commune d'un point de vue sécuritaire. Pourquoi est-ce que les événements ne peuvent pas être endigués, tout en respectant le droit supérieur, que peut faire la Municipalité pour faire bouger les choses plus rapidement ?

Fin de citation

Madame la Présidente répond qu'une réponse sera donnée ultérieurement à cette question.

Monsieur le Conseiller Laurent Buchs souhaite que la Municipalité réponde sur la question des problèmes de drogue et de sécurité dans le village car la population lui demande souvent ce qui est fait, de manière concrète, par la Municipalité, pour pallier à ces problèmes et il ne sait pas comment répondre. Il ajoute que des Sécuritas ayant été mis en fonction la nuit, il ne les a jamais vu et se demande où ils se trouvent.

Madame la Municipale Nathalie Jaccard répond que plusieurs choses ont effectivement été mises en place. Des Sécuritas ont bien été mis en fonction et, s'ils ne sont pas vu de la population, c'est bon signe car cela montre qu'ils font leur travail de manière efficace et discrète. Elle ajoute qu'un rendez-vous est prévu pour la Municipalité avec le Conseiller d'Etat, Monsieur Vassilis Venizelos, le lendemain à Lausanne, afin de discuter de ces problèmes. La mise en place de vidéo surveillance est également prévue ultérieurement et un travail est effectué qui sera bientôt présenté au Conseil communal.

Monsieur le Conseiller Jean-Michel Bolens

Citation

Madame la Présidente, Monsieur le Syndic, Mesdames et Messieurs les Municipaux, chères et chers collègues, En faisant avec mon véhicule un petit tour du village ce matin je n'ai pas eu d'autre choix que d'admirer le radar pédagogique que vous avez fait installer à l'avenue de la gare dans le périmètre scolaire ; je ne peux que vous féliciter de cette initiative qui me semble judicieuse ; toutefois, l'appareil surplombe exactement le passage piéton existant et par conséquent, il capte et attire notre attention au détriment de l'observation essentielle des mouvements piétonniers ; n'oublions pas que de nombreux élèves utilisent fréquemment ce passage pour se rendre ou revenir des cours de cuisine ou travaux sur textiles, sans oublier que c'est un couloir privilégié pour accéder aux arrêts de bus ; quand on sait combien l'envie des élèves à regagner leur foyer tient souvent de la spontanéité et de l'empressement, assortis parfois de distraction et d'inattention, je propose que ce radar soit apposé un peu plus haut dans la rue afin que nous puissions concentrer notre vision et notre attention sur les mouvements de personnes sur ce passage. Du coup, je suis repassé plusieurs fois devant afin de tester mes réflexes ; j'ai dû malheureusement constater que mon regard se détourne instinctivement vers l'appareil, ne serait-ce que pour vérifier si ma vitesse est adaptée. Je vous remercie de prendre en considération mes observations, ma crainte étant qu'une initiative louable n'induisse quelques situations critiques, voire accidentogènes.

Fin de citation

Madame la Conseillère Christelle Biétry

Citation

Madame la Présidente, Mesdames et Messieurs les Conseillères et Conseillers, Mesdames et Messieurs les Municipales et Municipaux,

Je voulais savoir s'il était possible d'étudier la faisabilité d'un accès sécurisé pour pouvoir accéder à la route de la Layette pour faire la belle balade aux Praises depuis la rue du Tyrol. En effet, si on monte depuis la rue du Tyrol, qui est un peu protégée des véhicules, on se trouve sur la route et c'est dangereux. Si on veut accéder depuis la rue de Neuchâtel, où il y a un trottoir, on ne peut traverser qu'une fois de manière sécurisée et on se retrouve au Col et c'est tout aussi dangereux de rejoindre la route de la Layette. De plus, au sortir du village, les gens accélèrent

fortement et c'est très dangereux. Je voulais donc savoir s'il était possible de faire quelque chose : un petit chemin, un « pont » ou autre...

Fin de citation

Madame la Présidente confirme que c'est bien noté et qu'une réponse sera donnée ultérieurement.

Madame la Conseillère Mélanie Glauser

Citation

Madame la Présidente, Mesdames et Messieurs les Conseillères et Conseillers, Mesdames et Messieurs les Municipales et Municipaux,

Je voulais revenir sur la manifestation de la SPARTAN qui était très bien et mettait en valeur la région. Cependant, il y a eu un petit bémol. En effet, certains commerçants : par exemple Bernard, le boucher, Ursula du Lacet Vert et Marie d'Espace Mode se sont retrouvés tout « ficellés » et ont perdu une partie du bénéfice de cette manifestation. Il serait bien de faire attention que les commerçants puissent être accessibles lors de l'organisation. Bernard, par exemple a dû fermer à 13h au lieu de 16h et ce n'est pas juste car il aurait certainement aimé pouvoir mettre une table à l'extérieur avec ses poulets rôtis. Nous essayons de redynamiser cette rue et lorsqu'il y a une manifestation avec du monde qui vient de l'extérieur, ces commerçants pourraient être mis en valeur et malheureusement, à cette occasion, c'était tout l'inverse. Ce serait bien de faire attention à eux car nous avons besoin de nos commerçants, étant donné que ce sont eux qui font vivre notre centre-ville.

Fin de citation

Monsieur le Syndic Yvan Pahud

Citation

Madame la Présidente, Mesdames et Messieurs les Conseillères et Conseillers, chères et chers collègues, Je prends bonne note des remarques de Madame la Conseillère Glauser et nous essayerons d'en tenir compte lors de la prochaine édition. Il est vrai que l'organisation n'est pas communale car elle est subordonnée à celle de la SPARATAN mais nous allons néanmoins sensibiliser les organisateurs à ne pas bloquer certains commerçants qui devraient, à mon avis, pouvoir bénéficier des retombées de cette fête.

Fin de citation

Monsieur le Municipal Lionel-Numa Pesenti

Citation

Madame la Présidente, Mesdames et Messieurs les Conseillères et Conseillers, chères et chers collègues, j'aimerais revenir sur l'intervention de Madame la Conseillère Christelle Bietry pour qu'elle puisse avoir une réponse maintenant. Dans l'attente des documents déposés au Canton, à Lausanne, du PACOM, la Commune a quelques idées pour redynamiser le Col des Etroits. Il y aura bien évidemment un préavis concernant le Col des Etroits et je pense qu'il faudra réitérer cette demande à ce moment-là.

Fin de citation

Monsieur le Conseiller Olivier Troyon

Citation

Madame la Présidente, Mesdames et Messieurs les Conseillères et Conseillers, Mesdames et Messieurs les Municipales et Municipaux, au vu des discussions de ce soir, notamment avec les deux réponses aux motions déposées et l'intervention concernant le tracteur, j'aurais une proposition à faire à la Municipalité. Est-ce qu'il serait possible dorénavant que, pour chaque préavis, un chapitre soit consacré à l'impact écologique ou énergétique direct, indirect ou implicite, même s'il n'y en a pas. Il s'agit d'un sujet qui touche tous le monde aujourd'hui et il y a des choses auxquelles on ne pense peut-être pas qui pourraient trouver une réponse instantanément.

Fin de citation

Monsieur le Conseiller Joël Herminjard

Citation

Madame la Présidente, Mesdames et Messieurs les Conseillères et Conseillers, Mesdames et Messieurs les Municipales et Municipaux,

Aujourd'hui, l'offre d'énergie électrique en Europe est abondante. C'est particulièrement vrai pendant les jours ensoleillés grâce au photovoltaïque. Cela a permis de garder des prix bas sur le marché de gros pendant cette période tourmentée, et de trouver un peu d'autonomie par rapport aux énergies fossiles.

Grâce à cette énergie, durant les journées d'été, pas mal de régions en Europe peuvent profiter de la climatisation. Si nous continuons à installer du photovoltaïque, c'est aussi l'assurance d'avoir suffisamment d'énergie pour nos futurs besoins. Je pense par exemple aux voitures électriques qui arrivent maintenant en grande quantité.

Depuis le début de l'année, comme décrit dans le rapport de gestion à la page 21, le gouvernement encourage fortement l'autoconsommation avec l'arrivée des Communautés Électriques Locales (CEL). Cela permet à des particuliers, à des personnes morales, et aussi à des communes, de pouvoir faire de l'autoconsommation même en

utilisant le réseau de Romande Energie entre les bâtiments. Pour la commune, c'est très avantageux puisqu'elle peut facilement et sans frais administratifs, introduire l'ensemble de ses compteurs électriques dans la communauté et ainsi autoconsommer l'énergie de ses différentes installations photovoltaïques.

Ma première question à la Municipalité est de savoir si une décision de créer ou non une CEL pour la commune a été prise ?

Comme l'énergie photovoltaïque est abondante durant la journée et en particulier durant le milieu de la journée, je propose d'installer une ou plusieurs bornes de recharge pour les employés de la Commune. Cela permettrait d'autoconsommer l'électricité de nos installations et permettrait aux employés de bénéficier d'un tarif avantageux pour la charge de leur voiture.

Ma deuxième question à la Municipalité est de savoir si elle peut étudier la possibilité d'installer des bornes électriques pour ses employés. Bien que des solutions de stockage se développent rapidement, il est très avantageux de consommer l'énergie lorsqu'elle est produite. Si vous en voyez un bénéfice, je sou mets l'idée d'étudier la question dans la prochaine commission.

Fin de citation

Madame la Municipale Rachel Gueissaz

Citation

Madame la Présidente, Mesdames et Messieurs les Conseillères et Conseillers, chères et chers collègues, Nous avons déjà eu plusieurs discussions avec le Conseiller Herminjard sur la question des CELs, qui a été transmise à notre chef de service Urbanisme et bâtiments et au nouveau responsable des bâtiments qui vient de nous rejoindre. Nous allons étudier ces possibilités qui semblent être intéressantes pour la Commune de Ste-Croix.

Des réflexions seront également menées sur l'intégration de bornes de recharge électriques dans nos bâtiments communaux pour permettre de recharger les véhicules communaux. De même lors de prochains changements de véhicules sans doute pourrons-nous intégrer l'étude ou la comparaison de versions électriques. Le but de nos démarches est de pouvoir autoconsommer au maximum notre propre production électrique, ce qui est le plus rentable actuellement. Nous espérons pouvoir vous donner des réponses plus précises assez rapidement mais au plus tard lors de la prochaine commission de gestion.

Fin de citation

Monsieur le Conseiller Eric Jutzet-Bassi

Madame la Présidente, Mesdames et Messieurs les Conseillères et Conseillers, Mesdames et Messieurs les Municipales et Municipaux,

L'utilisation des armoiries des communes est soumise à la loi fédérale sur la protection des armoiries et autres signes publiques, la LPAP. Son article 8 stipule que l'utilisation d'une armoirie ne peut être faite que par la collectivité concernée et l'article en détaille les exceptions. Lors de la campagne des élections communales, l'armoire de la Commune a été utilisée sur des affiches, sites internet, publication de réseaux sociaux et autres supports. Mes questions sont donc les suivantes :

Est-ce que la Municipalité a reçu une ou des demandes d'autorisation ces dernières années ?

Une autorisation d'utilisation a-t-elle été donnée dans le cadre des élections communales ?

Est-ce que la Commune pourrait rappeler à notre Conseil et au Public les règles relatives à l'utilisation des armoiries et emblèmes communaux ?

Fin de citation

Madame la Présidente communique que la réponse sera donnée au prochain Conseil.

Monsieur le Conseiller Michaël Mollet

Citation

Madame la Présidente, Mesdames et Messieurs les Conseillères et Conseillers, Mesdames et Messieurs les Municipales et Municipaux,

Je voudrais remercier Monsieur Marguet pour ses nombreuses années au Conseil et Monsieur Cornuz du groupe UDC pour ses cinq années ainsi que tous les collègues qui vont s'en aller.

Je vous demande aussi un peu de respect parce qu'on a toujours les gens haut placés mais je pense que sans vos secrétaires du Conseil communal, vous ne faites pas grand-chose. Je vous demande d'être indulgents avec Madame Bassi qui va prendre place, même si elle est affiliée à un parti politique. Je voudrais remercier mon épouse, que j'ai proposée comme suppléante de la secrétaire du Conseil communal en 2021 ; si elle avait eu des pistolets à la place des yeux, je ne serais pas ici pour vous parler. Tu as connu 4 Président-es, beaucoup de Conseillères et de Conseillers, tu as tapé beaucoup de rapports, tu as fait du super bon boulot et je suis fier de toi. Merci.

Fin de citation

Monsieur le Syndic Yvan Pahud

Madame la Présidente, Mesdames et Messieurs les Conseillères et Conseillers, chères et chers collègues,
Ce soir, nous prenons congé de deux de mes collègues de la Municipalité et nous tenions à dire quelques mots.

Citation

Madame la Municipale, chère Nathalie,

Au moment où tu arrives au terme de ton mandat au sein de la Municipalité, il nous tient particulièrement à cœur, au nom de la Municipalité, du Conseil communal et de l'ensemble du personnel communal, de te remercier sincèrement pour ton engagement au service de la collectivité publique, de notre Commune et de ses habitants. Si ton mandat exécutif s'achève mardi prochain à minuit, ton parcours politique, lui, est loin de s'arrêter. En effet, dès le 1 juillet à 00h01, tu retrouveras les bancs du Conseil communal. Un retour aux sources, en quelque sorte. Un retour au législatif, un organe qui, selon tes propres mots, te convient davantage et dans lequel tu pourras continuer à mettre ton expérience et tes convictions au service de notre Commune.

Mais avant de regarder vers l'avenir, permettez-moi de revenir sur le parcours qui t'a conduit jusqu'ici.

C'est le 7 mars 2021 que tu fais ton entrée au Conseil communal, à la suite des élections communales, sous les couleurs du Parti socialiste – Les Verts. Avec 738 voix, tu te classes alors au 21^e rang de ton groupe et débutes ainsi ton engagement politique communal. Trois ans plus tard, en 2024, à la suite de la démission de ton camarade et alors syndic, Cédric Roten, tu acceptes de te mettre à disposition de ton parti pour reprendre le siège laissé vacant à la Municipalité. Seule candidate en lice, tu es élue tacitement le 14 octobre 2024. Le 1^{er} janvier 2025, tu fais ainsi ton entrée au sein de l'exécutif communal. Dans l'attente de l'élection du nouveau syndic, le 10 février suivant, tu disposes de quelques semaines pour prendre tes marques sans dicastères et ainsi te familiariser avec le fonctionnement de la Municipalité. Par la suite, tu reprends les dicastères de la santé, des travaux et de la sécurité. Tu assures également les relations avec l'EVAM, tu es notre représentante au sein du Réseau Santé Balcon du Jura et sièges à la Commission municipale de naturalisation. Ton mandat de Municipale n'aura finalement duré qu'une année.

Une année, c'est peu à l'échelle d'une législature, mais c'est largement suffisant pour laisser une empreinte et apporter sa contribution à la vie de notre Commune. Tu as relevé ce défi avec engagement, disponibilité et professionnalisme, en assumant pleinement les responsabilités qui t'ont été confiées.

Dès ton entrée en fonction, tu n'auras pas été ménagée. Le dicastère de la sécurité t'a rapidement confrontée à une augmentation des incivilités, des vols et des cambriolages sur notre territoire communal.

Dans un domaine où les compétences et les marges de manœuvre des communes restent limitées, tu as su faire preuve de sang-froid, de pragmatisme pour prendre les décisions qui s'imposaient et défendre les intérêts de notre population. Heureusement, tu as également pu t'investir dans un domaine qui te tient particulièrement à cœur : la santé. Forte de ton expérience professionnelle d'infirmière, tu as apporté à ce dicastère toute ta sensibilité, tes connaissances et ton engagement. Tu as participé activement aux nombreuses séances et travaux liés à cette thématique essentielle pour notre région et ses habitants.

Ton passage à la Municipalité aura été marqué par ton sens du devoir, ton écoute et ta volonté constante de servir l'intérêt général. Tu as rapidement trouvé ta place au sein de notre collège et contribué, à ta manière, à la bonne marche de notre Commune.

Avec ton départ et celui de notre collègue Lionel Numa-Pesenti, la Municipalité perd également deux gastronomes reconnus, amoureux des bons produits et des plaisirs de la table. Une perte qui, j'en suis certain, laissera un vide lors de certaines discussions aussi sérieuses que conviviales.

Chère Nathalie,

Au nom de mes collègues de la Municipalité, du Conseil communal et de l'ensemble du personnel, je tiens à te remercier très sincèrement pour le travail accompli, pour le temps consacré à notre Commune et pour l'engagement dont tu as fait preuve tout au long de ton mandat.

Nous te souhaitons plein succès pour la suite de ton parcours professionnel et politique, et nous nous réjouissons de poursuivre la collaboration avec toi au sein du Conseil communal.

Merci, Madame la Municipale.

Fin de citation

Citation

Monsieur le vice-Syndic, Cher Lionel,

Ce soir, c'est avec de l'émotion, et avec beaucoup de reconnaissance qu'au nom de la Municipalité, du Conseil communal et de l'entier du personnel communal, que je t'apporte ces quelques mots pour te dire merci.

Cher Lionel, Le 30 juin prochain, tu quitteras la Municipalité de Sainte-Croix après plus de douze années au service de notre commune et de nos citoyens. Douze années d'engagement, de travail, de loyauté envers les institutions, mais aussi de bonne humeur, d'humour et d'amitié.

Cher Lionel, tu as été élu Municipal le 23 mars 2015, à l'âge de 34 ans, sous les couleurs libérales-radicales, lors d'une élection complémentaire faisant suite à la démission de Luc Martin. Mais ton engagement pour Sainte-Croix avait commencé bien avant cela.

Tu as fait connaissance avec notre région en l'an 2000, lorsque tu es devenu responsable d'agence à la Raiffeisen du Mont-Aubert.

Dans un article de La Région, tu disais alors :

« J'ai commencé à connaître du monde et à m'engager dans des associations, puis je m'y suis installé en 2005 ». Et effectivement, tu ne t'es pas contenté de connaître du monde... tu t'es surtout engagé pour les autres. Avant même ta carrière politique, ton engagement associatif était déjà impressionnant. Devenu conseiller en assurances en 2009, tu as également été vice-président du Groupement des commerçants de Sainte-Croix et environs, membre du conseil d'administration de la Coopérative du Journal de Sainte-Croix — fonction que tu occupes d'ailleurs toujours aujourd'hui...

Et bien entendu, tu as aussi été caissier de nombreuses associations, notamment du Carnaval.

Alors oui, Lionel, on peut dire que tu t'engages pour les autres. Tu t'engages tellement d'ailleurs, que parfois, une mystérieuse attaque de paupières vient soudainement te rappeler qu'il faut reprendre un peu de forces...

Mais je crois surtout que cela montre une chose : tu as toujours énormément donné pour la collectivité.

Lors des élections communales de 2016, tu es brillamment élu au deuxième tour avec 980 voix, devant Philippe Duvoisin et Olivier Guignard. Joli score, cher Lionel ! Avec tes collègues PLR, ainsi que Franklin Thévenaz et Cédric Roten, vous formiez alors une solide délégation Municipale.

Puis, en 2019, suite au départ de Philippe Duvoisin et de Franklin Thévenaz de la Municipalité, Sylvain Fasola et ton serviteur rejoignent la Municipalité.

Et je dois le dire : dès le début, j'ai énormément apprécié ton humour, ton sens de la collégialité, mais surtout ton profond respect des institutions.

Car s'il y a une qualité qui te caractérise particulièrement, c'est bien celle-là.

Dans une époque où il est parfois tentant de céder à la facilité, à la critique ou aux intérêts particuliers, toi, tu as toujours placé les institutions au-dessus des considérations personnelles et du favoritisme.

Tu n'as jamais cherché à faire plaisir à tout le monde.

Et dans un dicastère comme l'urbanisme, exposé, complexe et parfois sensible, cela demande du courage.

Mais c'est précisément là que l'on reconnaît un homme d'État : dans sa capacité à défendre les règles, l'équité et l'intérêt général, même lorsque cela ne rapporte ni applaudissements ni popularité immédiate.

Et cela, cher Lionel, tu l'as toujours fait avec beaucoup de dignité et dans le respect des valeurs qui fondent notre pays.

En 2021, les citoyens t'ont d'ailleurs renouvelé leur confiance en te réélisant à la Municipalité.

Au fil des années, tu as eu plusieurs dicastères en charge : l'énergie, le tourisme... mais deux d'entre eux te correspondent particulièrement et ne t'ont jamais quitté.

Tout d'abord les domaines et forêts. Probablement parce qu'ils te permettent de garder un lien avec ton papa, qui était bûcheron. La forêt, c'est un peu comme la famille : cela ne nous quitte jamais.

Et puis bien sûr, l'urbanisme.

Ce dicastère hérité de Luc Martin est devenu presque une partie de toi. Un dicastère passionnant, certes, mais surtout exigeant, technique et particulièrement exposé. Tu as relevé ce défi avec brio.

Et prochainement, notre Commune pourra enfin publier son PGA. Avec Jean-François Gander et son équipe, tu as consacré énormément de temps et d'énergie à ce projet majeur, qui définira le développement futur de Sainte-Croix.

C'est un travail immense, souvent discret, rarement visible pour la population, mais essentiel pour l'avenir de notre commune.

Mais cher Lionel, il est impossible de dresser ton portrait sans évoquer un autre de tes talents.

Celui de GO de la Municipalité. (Gentil organisateur comme ils le disent au club med)

Oui, tu as été pendant toutes ces années notre ministre en chef de l'organisation des repas, des sorties et des courses de Municipalité. Et sur ce point aussi, tu as toujours excellé.

Je me souviendrai notamment de ce magnifique week-end au Tessin, organisé avec brio, sous le thème de la bonne humeur, de la gastronomie... et bien entendu des bons produits de notre pays qui ont toujours occupés une place... disons... institutionnelle dans ces moments de convivialité.

Cher Lionel,

Au-delà du Municipal, du vice-syndic ou du responsable de dicastère, c'est surtout l'homme que nous remercions ce soir. Un collègue apprécié, loyal, respectueux, profondément humain et doté d'un humour qui a souvent permis de détendre les situations les plus compliquées.

Tu as consacré une partie importante de ta vie au service de la collectivité.

Et au nom de la Municipalité, du Conseil communal, des collaborateurs de la Commune et de l'ensemble de la population, je tiens à te dire un immense merci.

Merci pour ton engagement. Merci pour ton travail. Merci pour ton sens de l'État. Merci pour ton amitié.

Et surtout... merci d'avoir été toi-même durant toutes ces années.

Cher Lionel,

Nous te souhaitons le meilleur pour cette nouvelle étape de vie, davantage de temps pour toi, pour tes proches, pour tes passions... et peut-être aussi quelques siestes un peu plus confortables qu'une table de Municipalité.

Merci, Monsieur le Vice-Syndic. Merci Lionel.

Je voudrais aussi remercier notre chef de service, Monsieur Grégoire Wyss, qui a également œuvré pendant 12 ans au sein de notre Commune. C'est des personnes qui sont peu citées mais qui sont aussi des piliers de notre Commune et au nom de la Municipalité, nous tenions également à le remercier.

Fin de citation

Monsieur le Municipal Lionel-Numa Pesenti

Citation

Madame la Présidente, Mesdames et Messieurs les Conseillères et Conseillers, chères et chers collègues, C'est avec un petit pincement au cœur que je finirai mon mandat de Municipal au 30 juin. Pourquoi ce petit pincement de cœur ? Parce que, fort heureusement, les graines que l'on plante prennent beaucoup de temps pour qu'elles poussent. Ces dernières semaines, on voit que certains projets sortent enfin de terre, notamment l'interface de la gare, la piscine, la place de camping-car à l'Auberson, etc. On voit que les choses avancent et tout ce que j'espère pour la suite, c'est que notre prochaine législature puisse avancer comme cela a été le cas de ces dernières. Il faut savoir d'où on part pour aller de l'avant. Il faut regarder parfois en arrière mais il ne faut pas s'arrêter, il faut surtout avancer. Je vous remercie, vous tous, pour les moments d'échanges, certains plus piquants que d'autres, les rires et les émotions qu'on a pu avoir. C'est le tout qui fait qu'on se rappelle qu'une ville ou un village, pour les faire vivre, il faut des gens, une communauté. Merci de la faire vivre de quelle manière que ce soit. Au plaisir de vous rencontrer dans les rues.

Fin de citation

Madame la Présidente

Citation

La discussion n'étant plus demandée, je clos la discussion.

Au terme de ce Conseil, je prie les rapporteurs de venir signer leur rapport auprès de notre secrétaire et les chefs de groupe de venir chercher les contrats de législature qui ont été signés dans l'intervalle par Mary-Claire et moi-même.

Au terme de cette législature, je souhaite exprimer une nouvelle fois ma reconnaissance à chacune et chacun d'entre vous pour votre engagement au service de notre Commune. J'associe à ces remerciements les membres du Bureau dont la disponibilité, les conseils et l'esprit de collaboration ont largement contribué au bon déroulement de cette année de présidence, ainsi que Stéphane Champod et Ambre Piguët pour leur précieux soutien. Vous êtes donc invités maintenant à partager le verre de l'amitié, même si la soirée a été longue. Merci à tous et une très belle soirée. Encore un petit mot sur la cloche, que je ne pourrai pas transmettre ce soir comme c'est la tradition, mais ce sera l'occasion mercredi 24 juin.

Fin de citation

La séance est levée à 22h37.

La Présidente



Cindy Joliat Paillard



La secrétaire



Mary-Claire André Mollet